

Attachés d'administrations parisiennes : examen professionnel du principalat 2013

L'arrêté du 28 juin 2013, publié au Bulletin municipal officiel du 5 juillet dernier, a ouvert l'épreuve de sélection professionnelle pour l'accès au principalat des attachés d'administrations parisiennes au titre de l'année 2013.

Les candidats devront déposer eux-mêmes leur demande d'inscription auprès du Bureau de l'encadrement supérieur administratif et technique **avant le vendredi 6 septembre 2013 à 16 heures.**

L'examen professionnel débutera à partir du mardi 1^{er} octobre 2013.

L'ordre de passage des candidats sera déterminé en fonction de l'ordre alphabétique des noms dressé à partir de la lettre tirée au sort qui est, cette année, le A.

Pour la première fois, en application de la circulaire du 21 février 2012, le nom retenu pour les personnels masculins et féminins sera le nom d'usage.

Accord-cadre « Âges & générations » : premier comité de suivi

Le 10 juillet dernier, s'est réuni le premier groupe de suivi de l'accord-cadre « Âges & générations » signé notamment par l'UCP.

Au cours de cette réunion, un premier bilan a été dressé de la communication mise en œuvre pour faire connaître cet accord-cadre, l'explicitier auprès des personnels et leur permettre de l'appréhender au mieux.

Plusieurs formations ont été spécifiquement mises en place : le management intergénérationnel, le management de la diversité, la dynamisation de la seconde partie de sa carrière pour les cadres dans un premier temps, le bilan d'étape professionnel pour les agents de 50 ans et plus, la préparation au temps de la retraite

Un point particulier a été consacré au Centre de conseil pour la mobilité, créé pour informer les personnels sur les métiers de la Ville de Paris, les orienter vers les postes vacants en phase avec leurs demandes, les conseiller en matière de formation, de concours et d'examen professionnel, élaborer des outils et participer au montage d'actions visant à promouvoir et faciliter la mobilité.

En liens étroits avec les bureaux de gestion, il bénéficiera d'un espace dédié au rez-de-chaussée du 2 de la rue de Lobau. Compte tenu des travaux nécessaires à son aménagement, il devrait ouvrir en fin d'année ou en tout début d'année prochaine. Il sera constitué de quatre cadres, deux de catégorie A et deux de catégorie B.

Reconnaissance au travail

L'université des cadres va consacrer une conférence sur cet enjeu majeur des ressources humaines, **le mercredi 18 septembre prochain**, en accueillant un intervenant psychologue du travail et chercheur au Conservatoire national des arts et métiers sur le thème « La reconnaissance au travail comme outil de prévention des risques sociaux ».

Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris (ESPCI) : les mauvais traitements infligés à un professeur qui dépassent l'entendement...

En octobre 2012, une visite sur site nous a permis de constater les conditions de travail imposées à un professeur à la suite d'un déménagement de son laboratoire, effectué dans des conditions inacceptables, et au mépris des règles les plus élémentaires d'hygiène et de sécurité. L'UCP avait alors manifesté sa désapprobation dans un article, photos à l'appui (réf. UCP/Flash n°587 du 12 octobre 2012) intitulé « Institut Supérieur du Mépris » pour dénoncer cette situation et attirer l'attention sur un comportement visant à détruire un personnel du corps enseignant en l'empêchant de travailler ainsi que ses étudiants.

Si, comme nous l'avons écrit à l'époque, le déménagement d'un service (ou d'un laboratoire) relève de la compétence pleine et entière de l'Ecole, cela ne signifie pas pour autant que l'on puisse détruire un laboratoire pour entreposer ailleurs un matériel coûteux sans l'installer comme laboratoire fonctionnel : cela revient à détruire l'outil de travail de ce professeur et par là même sa santé physique et mentale. A sa demande, une 2^{ème} visite a été effectuée le 25 juin 2013 ; les locaux n'ont toujours pas l'apparence d'un véritable laboratoire fonctionnel lui permettant d'exercer ses fonctions dans des conditions acceptables et respectueuses des agents qui fréquentent aussi ces lieux (stagiaires, doctorants, industriels ou professeurs d'universités étrangères...), sans parler des graves problèmes constatés en matière d'hygiène et de sécurité (ex : produits solvants dangereux mis sans précaution dans des cartons...) pouvant exposer les agents à des risques que la direction de l'Ecole ne semble pas vouloir prendre en considération.

L'UCP dénonce une situation démontrant que la gestion d'un établissement qui s'autonomise de plus en plus par rapport à la Ville de Paris, peut engendrer des dérives si rien n'est fait pour y remédier. L'UCP qui a signé l'Accord cadre Santé et Sécurité au Travail revendique son application pour tous les agents de la Ville de Paris, qu'ils soient en directions ou affectés dans des établissements tels que l'ESPCI, et aujourd'hui l'établissement Paris Musées.

En effet, on ne voit pas pourquoi ce que la Ville de Paris s'impose dans ses directions, l'ESPCI en serait affranchie.

On ne s'affranchit pas de la santé et de la sécurité au travail de ses personnels, fussent-ils de cette prestigieuse école supérieure !

Promotions

Dans le cadre de la Commission administrative paritaire du 28 juin 2013, ont été promus :

- au grade de Conservateur général du patrimoine : Gérard AUDINET et Guénola GROUD
- au grade de Conservateur en chef du patrimoine : Louis FAIVRE d'ARCIER
- au grade de Bibliothécaire d'administration parisienne : Claudine FREULON

A toutes et à tous, l'UCP adresse ses plus vives félicitations !

Bon été à toutes et à tous !

Comme chaque année à pareille époque l'UCP Flash va interrompre sa parution pendant la période estivale et vous retrouvera à la fin août, sauf urgence de l'actualité.

Dans cette attente, la rédaction souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances.

<p>Union des Cadres De Paris 2 bis, square Georges Lesage - 75012 Paris - Tél. : 01 43 47 80 72 -</p>
--